



TARIFS 2016 DIGITAL

Publicité commerciale

L'EQUIPE Le Parisien

01 TEAM MEDIA

Un acteur de référence.....	03
Calendriers des marques.....	05

02 L'EQUIPE

Formats Desktop.....	07
Formats Mobile.....	08
Sites thématiques.....	09

03 LE PARISIEN

Formats Desktop.....	11
Formats Mobile.....	12
La Parisienne.....	13

05 REMISES ET MAJORATIONS.....15**06 COUPLAGES.....16****07 CGV ET CONTACTS.....17**

UNE OFFRE ÉDITORIALE LARGE, DES CONTENUS PREMIUM

Disponibles sur tous les supports digitaux (sites Desktop, sites Mobile, Applis Mobile)

ACTUALITÉ GÉNÉRALE

Le Parisien



10,7 M
d'individus digitaux

La Parisienne
Le Parisien Étudiant

17 M
d'individus digitaux

ACTUALITÉ SPORTIVE

L'ÉQUIPE

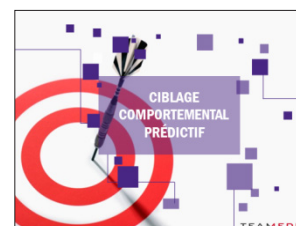


10,6 M
d'individus digitaux

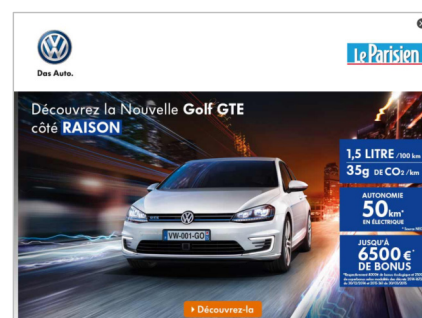
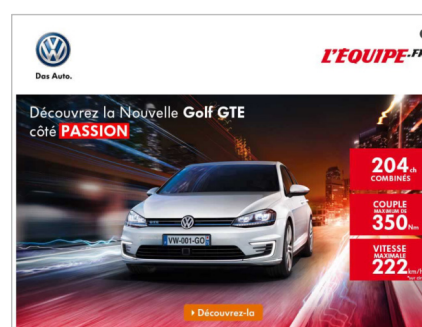
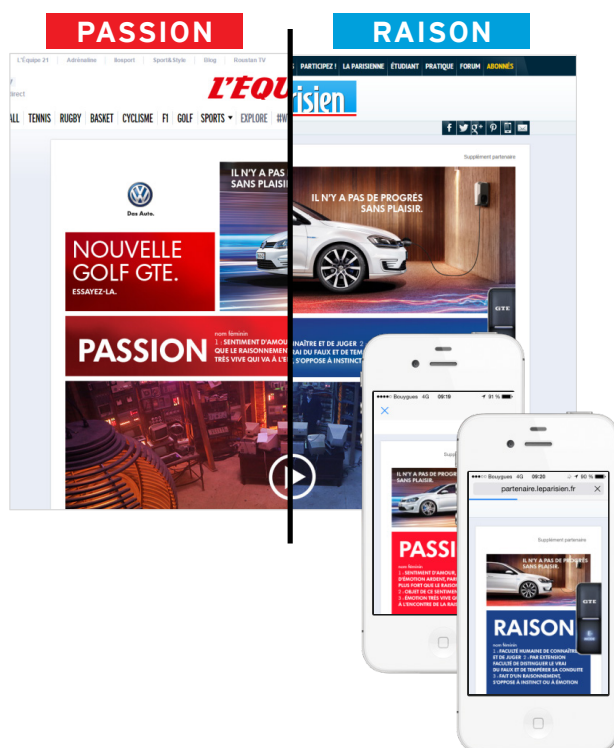
Sport&Style
France Football
Adrénaline
Ilosport

UNE LARGE PALETTE DE SOLUTIONS PUBLICITAIRES

- Branding, formats impactants
- Vidéos (*in-stream, out-stream*)
- Brand Content (*Native Ads, sites dédiés*)
- Dispositifs multi-écrans (*desktop, smartphone, tablette, IPTV*)
- Ciblage sur mesure (*ciblage prédictif, packs DAR*)
- Dispositifs contextuels (*événements sportifs, culturels*)
- Réseaux sociaux (*Instant Articles*)
- Opérations spéciales (*Sur-mesure*)



Opération Spéciale VOLKSWAGEN DES DISCOURS ADAPTÉS SELON LES SUPPORTS



JANVIER

-  Du 3 au 16 janvier • Auto
Rallye - Dakar 2016
-  Du 15 au 17 janvier • Rugby
Coupe d'Europe J5
-  Du 17 au 31 janvier • Handball
Championnat d'Europe (Pologne)
-  Du 18 au 31 janvier • Tennis
Open Australie
-  Du 21 au 24 janvier • Auto
WRC Rallye de Monte Carlo
-  Du 22 au 24 janvier • Rugby
Coupe d'Europe J6
- 27 janvier • Football
Coupe de la Ligue - Demi-Finales

FÉVRIER

- 6 février • Rugby
Tournoi des 6 Nations France / Italie
- 13 février • Rugby
Tournoi des 6 Nations France / Irlande
- 16 et 17 février • Football
Ligue des Champions - Huitièmes de finale (aller)
- 18 février • Football
Ligue Europa - 16^e de finale (aller)
-  19 et 20 février • Ski
Coupe du Monde (Chamonix)

- 23 et 24 février • Football
Ligue des Champions - Huitièmes de finale (aller)
- 25 février • Football
Ligue Europa - 16^e de finale (aller)
- 27 février • Rugby
Tournoi des 6 Nations Galles / France

 28 février • Événement
70 ans de L'Équipe

MARS

-  Du 2 au 6 mars • Cyclisme
Championnats du monde sur piste (Londres)
- Du 4 au 6 mars • Tennis
Coupe Davis France / Canada

-  Du 6 au 13 mars • Cyclisme
Paris-Nice
-  Du 7 au 20 mars • Tennis
Indian Wells
- 8 et 9 mars • Football
Ligue des Champions - Huitièmes de finale (retour)

- 10 mars • Football
Ligue Europa - 16^e de finale (retour)
- 13 mars • Rugby
Tournoi des 6 Nations Écosse / France

-  15 et 16 mars • Football
Ligue des Champions - Huitièmes de finale (retour)

-  17 mars • Football
Ligue Europa - 16^e de finale (retour)

-  19 mars • Rugby
Tournoi des 6 Nations France / Angleterre

-  19 mars • Cyclisme
Milan-San Remo

-  25 mars • Football
Pays-Bas / France (amical)

-  29 mars • Football
France / Russie (amical)

AVRIL

-  3 avril • Auto
F1 - GP d'Australie

- 5 et 6 avril • Football
Ligue des Champions - Quarts de finale (aller)

- 7 avril • Football
Ligue Europa - Quarts de finale (aller)

- Du 8 au 10 avril • Rugby
Coupe d'Europe - Quarts de finale

-  Du 9 au 17 avril • Tennis
Monte-Carlo

-  10 avril • Auto
F1 - GP de Chine

-  10 avril • Cyclisme
Paris-Roubaix

-  12 et 13 avril • Football
Ligue des Champions - Quarts de finale (retour)

- 14 avril • Football
Ligue Europa - Quarts de finale (retour)

-  20 avril • Football
Coupe de France - Demi-finales

- Du 22 au 24 avril • Rugby
Coupe d'Europe - Demi-finales

-  23 avril • Football
Coupe de la Ligue - Finale

-  23 avril • Auto
Formule e (Paris)

-  24 avril • Auto
F1 - GP de Bahrein

-  26 et 27 avril • Football
Ligue des Champions - Demi-finales (aller)

-  28 avril • Football
Ligue Europa - Demi-finales (aller)

MAI

-  1^{er} mai • Auto
F1 - GP de Russie

- 3 et 4 mai • Football
Ligue des Champions - Demi-finales (retour)

-  5 mai • Football
Ligue Europa - Demi-finales (retour)

-  Du 6 au 29 mai • Cyclisme
Tour d'Italie

-  7 et 8 mai • Football
Ligue 1 J37 (avant-dernière journée)

-  14 mai • Football
Ligue 1 J38 (dernière journée)

-  14 mai • Rugby
Coupe d'Europe - Finale (Lyon)

-  15 mai • Auto
F1 - GP d'Espagne

-  18 mai • Football
Ligue Europa - Finale (Bâle)

-  21 mai • Football
Coupe de France - Finale

-  Du 22 mai au 5 juin • Tennis
Roland-Garros

-  28 mai • Football
Finale - Ligue des Champions (Milan)

-  29 mai • Auto
F1 - GP de Monaco

-  31 mai • Foot
Match de préparation de L'Équipe de France

JUIN

-  4 juin • Foot
Match de préparation de L'Équipe de France

-  Du 10 juin au 10 juil. • Football
EURO 2016

-  10 juin • Football EURO 2016
1^{er} match de poule de l'Équipe de France

-  11 et 12 juin • Rugby
TOP 14 - Barrages

-  12 juin • Auto
F1 - GP du Canada

- 15 juin • Football EURO 2016
2^e match de poule de l'Équipe de France

-  18 et 19 juin • Rugby
TOP 14 - Demi-finales

-  18 et 19 juin • Auto
24h du Mans

- 19 juin • Football
3^e match de poule de l'Équipe de France

-  24 juin • Rugby
TOP 14 - Finale (Barcelone)

-  26 juin • Auto
F1 - GP de Grande Bretagne

-  Du 27 juin au 10 juillet • Tennis
Wimbledon

JUILLET

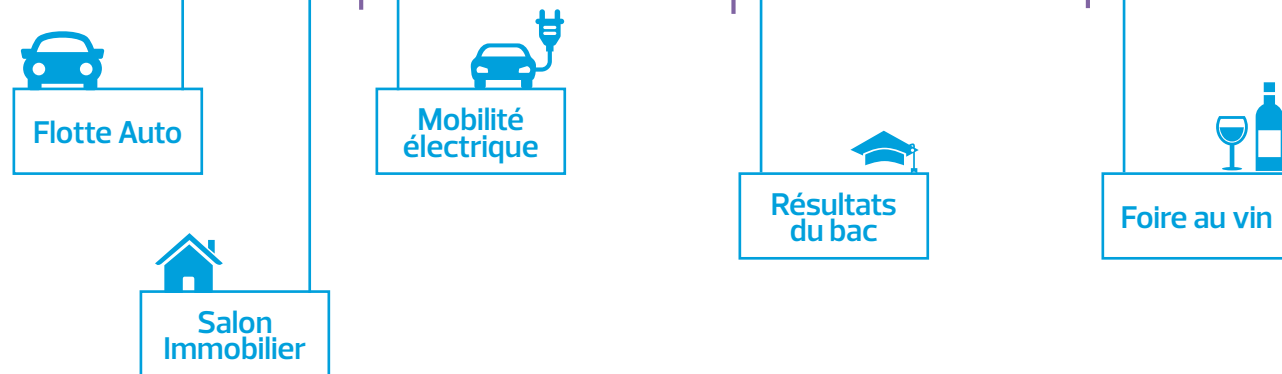
-  Du 5 au 10 juillet • Athlétisme
Championnats d'Europe (Amsterdam)

-  Du 2 au 24 juillet • Cyclisme
Tour de France

Événements



Autres thématiques



DISPLAY DESKTOP

L'EQUIPE.FR

	Options	Rotation Articles	Rubrique	Homepage de Rubrique
FORMATS DISPLAY				<i>Tarif CPM Brut</i>
Bannière (728x90, 1000x90)	Classique	18 €	20 €	25 €
	Expand	22 €	24 €	30 €
	Associé à FT	31 €	34 €	43 €
Bannière Grand angle (1000x200)		58 €	60 €	65 €
Bannière push down (1000x450 → 90)		78 €	80 €	85 €
Masthead ¹ (1000x250)		85 €	87 €	90 €
Pavé (300x250)	Classique	23 €	25 €	30 €
	Expand	28 €	30 €	36 €
	Associé à FT	39 €	43 €	51 €
Grand Angle (300x600)	Classique	53 €	55 €	60 €
	Expand	64 €	66 €	72 €
Interstitial (800x600)		48 €	50 €	55 €
Habillage		90 €	92 €	100 €
Format impactant ¹ Cappé à 1/jour/internaute		sur devis, nous consulter		

	Options	Homepage	Rub. Foot HP de Rub Direct & Lives	Autre Rubrique
FORFAITS D'EXCLUSIVITÉ				<i>Tarif Forfait Brut à la journée</i>
Habillage	Lundi à vendredi	66 000 €	28 000 €	22 000 €
	Samedi – dimanche	72 000 €	30 000 €	25 500 €
	Événementielle ²	77 000 €	34 000 €	30 000 €
Habillage + impactant ¹	Lundi à vendredi	72 000 €	31 000 €	26 000 €
	Samedi – dimanche	77 000 €	34 000 €	31 000 €
	Événementielle ²	102 000 €	42 500 €	34 000 €

¹ Le format impactant

Le format impactant est cappé à 1/jour/internaute et peut être soumis à la validation de l'Editeur avant diffusion.

Un habillage est composé d'un papier peint, bannières et pavés : se reporter aux spécifications techniques en vigueur en fonction de l'emplacement pour en connaître les particularités.

²Dates événementielles définies au calendrier 2016 de Team Media

NATIVE ADVERTISING

Paroles de marques

sur devis, nous consulter

L'ensemble des formats display seront majorés de 20% pendant la période de l'Euro, soit du 8 juin au 12 juillet 2016

DISPLAY MOBILE

L'EQUIPE.FR**Rotation
générale****Homepage****APPLICATIONS SMARTPHONE (IOS et Android) ET SITE MOBILE**

Tarif CPM Brut

Interstitiel		50 €
Bannière	15 €	20 €
Synchro TV – sur application mobile	sur devis, nous consulter	

APPLICATIONS TABLETTE (IOS et Android)

Tarif CPM Brut

Interstitiel		55 €
Bannière	20 €	25 €
Synchro TV	sur devis, nous consulter	

VIDÉO

Tous supports**Desktop****Mobile****FORMATS VIDÉO**

Rotation générale

Tarif CPM Brut

Instream	Pré-roll	base 30'	100 €	150 €	150 €
	Post-roll	base 30'	70 €	115 €	115 €
Outstream	In-read*	base 30'		100 €	
	In-board*	base 30'		100 €	

* Soumis à la validation de l'éditeur avant diffusion

AUTRES SUPPORTS

Newsletter	A l'envoi	2 500 €
Mailing	A l'adresse	sur devis

DÉGRESSIFS VOLUME

De	À	Taux
1 €	32 000 €	– 60 %
32 001 €	48 300 €	– 61 %
48 301 €	90 000 €	– 63 %
90 001 €	157 000 €	– 65 %
157 001 €	250 500 €	– 67 %
250 501 €	et plus	– 69 %

Ces dégressifs volumes s'appliquent exclusivement
aux investissements bruts réalisés
sur les formats Display.

L'ensemble des formats display seront majorés de 20%
pendant la période de l'Euro, soit du 8 juin au 12 juillet 2016





DISPLAY DESKTOP

	Options	Rubrique	Homepage de Rubrique
FORMAT DISPLAY			Tarif CPM Brut
Bannière (728x90, 1000x90)	Classique	20 €	25 €
	Expand	24 €	30 €
	Associé à FT	34 €	43 €
Bannière Grand angle (1000x200)		60 €	65 €
Bannière push down (1000x450 - 90)		80 €	85 €
Masthead ¹ (1000x250)		87 €	90 €
Pavé (300x250)	Classique	25 €	30 €
	Expand	30 €	36 €
	Associé à FT	43 €	52 €
Grand Angle (300x600)	Classique	55 €	60 €
	Expand	66 €	72 €
Interstitial (800x600)		50 €	55 €
Papier peint		88 €	92 €
Habillage papier peint + pavé/grand angle		92 €	100 €
Format impactant ¹ Cappé à 1/jour/internaute	sur devis nous consulter		

Homepage

FORFAITS D'EXCLUSIVITÉS

Tarif Forfait Brut à la journée

Habillage	15 000 €
Habillage + impactant ¹	19 000 €

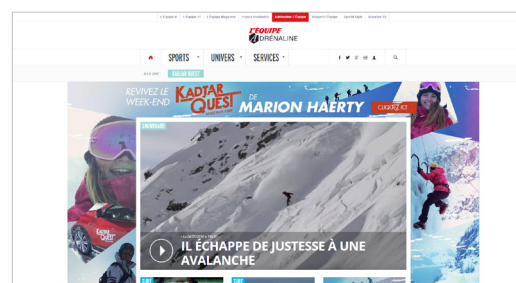
¹ Le format impactant

Le format impactant est cappé à 1/jour/internaute et peut être soumis à la validation de l'Editeur avant diffusion.

Un habillage est composé d'un papier peint, bannières et pavés : se reporter aux spécifications techniques en vigueur en fonction de l'emplacement pour en connaître les particularités.

NATIVE ADVERTISING

Paroles de marques	sur devis, nous consulter
--------------------	---------------------------





DISPLAY MOBILE

Rotation
générale

Home page

APPLICATIONS SMARTPHONE (IOS et Android) ET SITE MOBILE

Tarif CPM Brut

Interstitiel

Bannière

15 €

50 €

20 €

APPLICATIONS TABLETTE (IOS et Android)

Tarif CPM Brut

Interstitiel

Bannière

20 €

55 €

25 €

VIDÉO

Tous supports

Desktop

Mobile

FORMATS VIDÉO

Rotation générale

Tarif CPM Brut

Instream

Pré-roll

base 30'

100 €

150 €

150 €

Post-roll

base 30'

70 €

115 €

115 €

Outstream

In-read*

base 30'

100 €

In-board*

base 30'

100 €

* Soumis à la validation de l'éditeur avant diffusion

AUTRES SUPPORTS

Tarifs Bruts

Newsletter A l'envoi, forfait

1 200 €

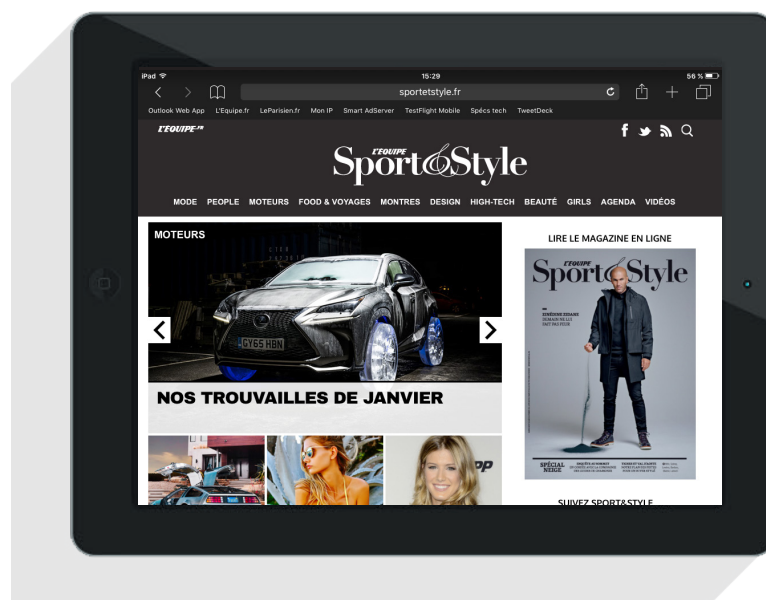
Mailing A l'adresse

sur devis

DÉGRESSIFS VOLUME

De	À	Taux
1 €	20 000 €	- 60 %
20 001 €	32 432 €	- 63 %
32 433 €	60 000 €	- 65 %
60 001 €	93 939 €	- 67 %
93 940 €	et plus	- 69 %

Ces dégressifs volumes s'appliquent exclusivement aux investissements bruts réalisés sur les formats Display.



DISPLAY DESKTOP



	Options	Rotation Générale	Rotation Articles	Rubrique	Homepage de Rubrique
FORMATS DISPLAY					Tarif CPM Brut
Bannière (728x90, 1000x90)	Classique	15 €	18 €	20 €	25 €
	Expand	18 €	22 €	24 €	30 €
	Associé à FT	26 €	31 €	34 €	43 €
Bannière Grand angle (1000x200)		55 €	58 €	60 €	65 €
Bannière push down (1000x450 → 90)		75 €	78 €	80 €	85 €
Masthead (1000x250) ¹		80 €	84 €	87 €	90 €
Pavé (300x250)	Classique	20 €	23 €	25 €	30 €
	Expand	24 €	28 €	30 €	36 €
	Associé à FT	34 €	39 €	43 €	51 €
Pavé article (300x250)			35 €	40 €	
Grand Angle (300x600)	Classique	50 €	53 €	55 €	60 €
	Expand	60 €	64 €	66 €	72 €
Interstitial (800x600)		45 €	48 €	50 €	55 €
Habillage		88 €	90 €	92 €	100 €
Format impactant ¹		sur devis			

	Homepage	Homepage + entrée de site
FORFAIT D'EXCLUSIVITÉ		
	Tarif Forfait Brut à la journée	
Habillage	24 000 €	34 000 €
Habillage + impactant ¹	30 000 €	42 000 €

¹ Le format impactant

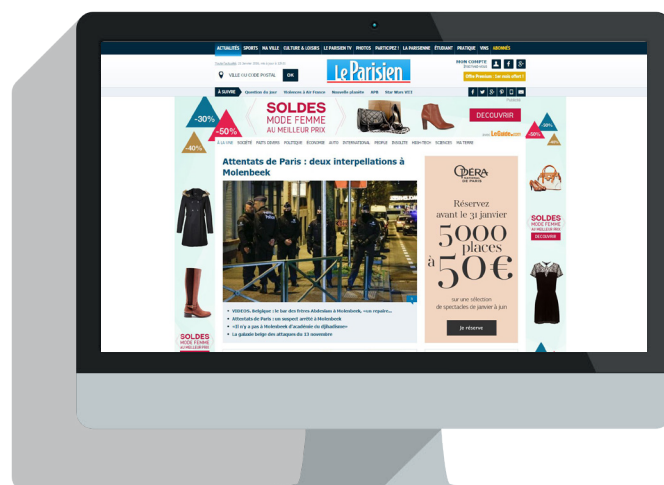
Le format impactant est cappé à 1/jour/internaute et peut être soumis à la validation de l'Editeur avant diffusion.

Un habillage est composé d'un papier peint, bannières et pavés : se reporter aux spécifications techniques en vigueur en fonction de l'emplacement pour en connaître les particularités.

NATIVE ADVERTISING

Paroles de marques

sur devis, nous consulter



DISPLAY MOBILE


Rotation
générale

Homepage

APPLICATIONS SMARTPHONE (IOS et Android) ET SITE MOBILE

Tarif CPM

Interstitiel		50 €
Bannière	15 €	20 €
Swipe	Interstitiel entre articles sur l'app. iPhone uniquement	30 €

APPLICATIONS TABLETTE (IOS et Android)

Interstitiel		55 €
Bannière	20 €	25 €
Slider	Skyscraper dynamique sur les homepages de rubrique de l'app. iPad uniquement	33 €
Swipe	Interstitiel entre articles sur l'app. iPad uniquement	33 €

VIDÉO

Tous supports

Desktop

Mobile

FORMATS VIDÉO

Rotation générale

Tarif CPM Brut

Instream	Pré-roll	base 30'	100 €	150 €	150 €
	Post-roll	base 30'	70 €	115 €	115 €
Outstream	In-read*	base 30'		100 €	
	In-board*	base 30'		100 €	

* Soumis à la validation de l'éditeur avant diffusion

AUTRES SUPPORTS

Newsletter A l'envoi

1 500 €

Mailing A l'adresse

sur devis

DÉGRESSIFS VOLUME

De	À	Taux
1 €	20 000 €	- 60%
20 001 €	32 432 €	- 63 %
32 433 €	60 000 €	- 65 %
60 001 €	93 939 €	- 67 %
93 940 €	et plus	- 69 %

Ces dégressifs volumes s'appliquent exclusivement aux investissements bruts réalisés sur les formats Display.



LA PARISIENNE

DISPLAY DESKTOP

	Options	Rubrique	Homepage de Rubrique
FORMATS DISPLAY			
Tarif CPM Brut			
Bannière (728x90, 1000x90)	Classique	20 €	25 €
	Expand	24 €	30 €
	Associé à FT	34 €	43 €
Bannière Grand angle (1000x200)		60 €	65 €
Bannière push down (1000x450 → 90)		80 €	85 €
Masthead ¹ (1000x250)		87 €	90 €
Pavé (300x250)	Classique	25 €	30 €
	Expand	30 €	36 €
	Associé à FT	43 €	52 €
Grand Angle (300x600)	Classique	55 €	60 €
	Expand	66 €	72 €
Interstitial (800x600)		50 €	55 €
Papier peint		88 €	92 €
Habillage papier peint + pavé/grand angle		92 €	100 €
Format impactant ¹ Cappé à 1/jour/internaute	sur devis nous consulter		

Homepage

FORFAITS D'EXCLUSIVITÉS		Tarif Forfait Brut à la journée
Habillage		15 000 €
Habillage + impactant ¹		19 000 €

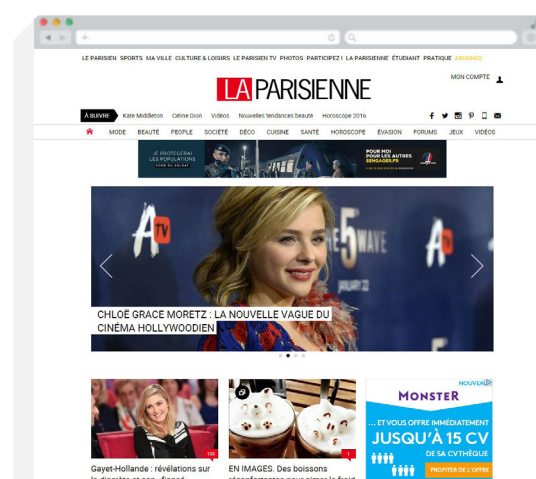
¹ Le format impactant

Le format impactant est cappé à 1/jour/internaute et peut être soumis à la validation de l'Editeur avant diffusion.

Un habillage est composé d'un papier peint, bannières et pavés : se reporter aux spécifications techniques en vigueur en fonction de l'emplacement pour en connaître les particularités.

NATIVE ADVERTISING

Paroles de marques sur devis, nous consulter



AUTRES SUPPORTS

		Tarifs Bruts
Newsletter	A l'envoi	1 200 €
Mailing	A l'adresse	sur devis

DÉGRESSIFS VOLUME

De	À	Taux
1 €	20 000 €	- 60%
20 001 €	32 432 €	- 63 %
32 433 €	60 000 €	- 65 %
60 001 €	93 939 €	- 67 %
93 940 €	et plus	- 69 %

Ces dégressifs volumes s'appliquent exclusivement aux investissements bruts réalisés sur les formats Display.

CALENDRIER

6 février // Bouclage le 8 janvier

TENDANCES 2016

5 mars // Bouclage le 5 février

SPÉCIAL MODE

2 avril // Bouclage le 4 mars

BIEN DANS SON CORPS, BIEN DANS SA TÊTE

7 mai // Bouclage le 8 avril

SPÉCIAL BEAUTÉ

4 juin // Bouclage le 6 mai

SOUS LE SOLEIL

3 septembre // Bouclage le 5 août

TENDANCES DE LA RENTRÉE

1^{er} octobre // Bouclage le 2 septembre

SPÉCIAL MODE

5 novembre // Bouclage le 7 octobre

SPÉCIAL BEAUTÉ

3 décembre // Bouclage le 4 novembre

SPÉCIAL FÊTES



Ces remises et majorations sont valables pour l'ensemble des supports de Team Media et s'appliquent sur chaque ordre d'insertion.

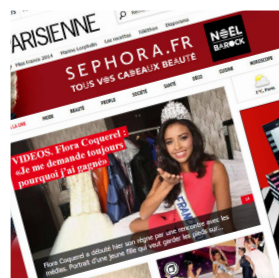
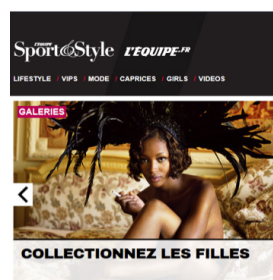
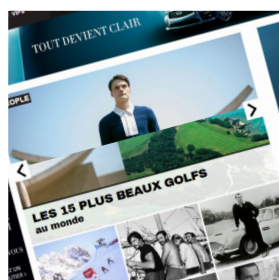
REMISES

Nouvel annonceur	- 10 %
Secteur Culture	- 30 %
Multi-sites	- 15 %
Cross-Média (2 et +)	- 15 %
Remise professionnelle	- 15 %

MAJORATIONS

Géolocalisation	+ 30 %
Affichage simultané	+ 10 %
Formats vidéos	+ 20 %
Événements sportifs	+ 30 %
Ciblage (horaire, comportemental, device, plateforme)	+ 30 %

Les remises ne s'appliquent pas aux couplages



BUSINESS LEAGUE

TEAM MEDIA

LesEchos L'EQUIPE Le Parisien

3 TERRAINS D'ACTION, NEWS, BUSINESS ET SPORT
LE PARISIEN | LES ECHOS | L'ÉQUIPE

OFFRE DESKTOP



JOURNÉE D'EXCLU HOME PAGE

Habillage 100% PDV

+ 1 SEMAINE GRAND ANGLE

10,2 M de PAP estimées

58 K€ net net

OFFRE MOBILE



2 SEMAINES DE PRÉSENCE

Format Interstitiel (appli/sites mobiles)

1,6 M d'impressions

20 K€ net net

BE 4 NEWS

LA COMPLÉMENTARITÉ DE 4 GRANDES MARQUES D'INFO PLURI-MÉDIA
MY TF1 NEWS | EUROPE 1 | LE PARISIEN | LE JDD

L'OFFRE 100% VIDÉO

Format: Pré-site vidéo*/Masthead vidéo/Pré-roll

Durée: 10 jours

Nb imp.: 4 500 000

49,9 K€ NET NET FT inclus

Jour 1	J2	J3	J4	J5	J6	J7	J8	J9	J10
PRÉ-SITE VIDÉO 1,065 M imp* cap. 1 VU									
	FIL ROUGE MASTHEAD 2,470 M impressions								
	FIL ROUGE IN-STREAM (PRÉ-ROLL)** 955 000 impressions								

Pré-site vidéo: diffusion simultanée sur TF1 News, Le Parisien, le JDD et Europe1

TEAM MEDIA, Société par Action simplifiée au capital de 2 430 000€, dont le siège se situe 738, rue Yves Kermen - 92100 Boulogne-Billancourt, inscrite au RCS de Nanterre sous le n°389 505 850 et représentée par Monsieur Daniel SAADA, en sa qualité de Président

ARTICLE 1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Définitions

« Annonceur » désigne toute personne morale ou physique qui achète ou fait acheter de l'espace publicitaire auprès de TEAM MEDIA.

« Espace Publicitaire » désigne tout espace réservé à la publicité au sein d'un support.

« Mandataire » désigne toute personne morale ou physique qui agit pour le compte d'un annonceur dans le cadre d'un contrat de mandat écrit d'achat d'espace publicitaire. Pour l'ensemble des présentes C.G.V. ne peut être considérée comme mandataire qu'une personne morale immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés avec un code d'activité 744B ou 741G.

« Publicité » désigne tout message inséré au sein d'un espace publicitaire en vue de promouvoir directement ou indirectement la fourniture de biens et/ou de services, y compris ceux qui sont présentés sous leur appellation générique ou qui assurent la promotion d'une entreprise qu'elle soit publique ou privée, commerciale ou non, ainsi que les messages d'intérêt général à caractère non publicitaire diffusés dans le cadre des campagnes des organisations caritatives ou des campagnes d'information des administrations.

« Supports » désigne l'ensemble des sites Internet, mobiles, tablettes ou tout autre support à venir dans lequel la publicité sera diffusée et dont TEAM MEDIA.

Application des Conditions Générales de Vente

Les présentes conditions générales de vente définissent les conditions de vente par TEAM MEDIA à l'Annonceur et son éventuel Mandataire dans le cadre d'achat d'espace publicitaire dans les supports commercialisés par TEAM MEDIA. Toute souscription d'un ordre d'insertion implique l'acceptation pleine et entière des tarifs et des présentes conditions générales de vente. Le contrat entre l'Annonceur, son éventuel Mandataire, et TEAM MEDIA se compose des présentes conditions générales de vente, de l'ordre de publicité, des spécifications techniques et des éventuelles conditions particulières rattachées à des offres spécifiques, ainsi que des tarifs, qui forment un tout indissociable et indivisible. Toute disposition de l'ordre de publicité et/ou des conditions particulières en contradiction avec les présentes conditions générales de vente prévaudra sur les présentes conditions générales de vente. En cas de contradiction entre les présentes conditions générales de vente et les conditions générales d'achat de l'Annonceur et son éventuel Mandataire, les présentes conditions prévaudront, nonobstant toute clause contraire, ce que l'Annonceur et son éventuel Mandataire reconnaît et accepte expressément. TEAM MEDIA se réserve le droit de modifier à tout moment ses CGV, notamment afin de se conformer l'évolution de la législation et ce, sous réserve d'en informer les Annonceurs ou leurs Mandataires une semaine avant la date d'entrée en vigueur.

Nos ventes sont faites directement à l'Annonceur ou par l'intermédiaire de son Mandataire dans le cadre d'un contrat de mandat. Les obligations souscrites par TEAM MEDIA à l'occasion d'un ordre de publicité ne peuvent l'être que vis-à-vis d'un Annonceur. En conséquence, TEAM MEDIA ne peut être tenu à aucune obligation de quelque nature que ce soit vis-à-vis d'un Mandataire.

ARTICLE 2. ORDRE DE PUBLICITÉ

Tout achat d'espace publicitaire sur les Supports commercialisés par TEAM MEDIA fait l'objet d'un ordre de publicité. Il s'agit d'un document signé TEAM MEDIA qu'elle adresse à l'Annonceur (ou son Mandataire) en réponse à la demande de réservation d'espace publicitaire de ce dernier, et compte tenu des disponibilités du planning de TEAM MEDIA. Toute demande de réservation d'espace publicitaire adressée à TEAM MEDIA par l'Annonceur ou son Mandataire doit préciser la période de diffusion souhaitée ainsi que la marque du produit ou du service objet du message publicitaire. Elle est adressée au moins cinq jours ouvrés avant la date de première mise en ligne de la publicité.

La confirmation d'ordre de publicité doit être retournée à TEAM MEDIA dûment contresigné par l'Annonceur ou son Mandataire sous trois jours ouvrés avant la date de mise en ligne de la campagne. En cas d'existence d'un Mandataire, l'acceptation de la confirmation d'ordre par TEAM MEDIA

sera subordonnée à la communication préalable par le Mandataire soit du contrat de mandat le liant à l'Annonceur, soit de la lettre d'accréditation de Mandataire mentionnant l'existence de ce mandat et les conditions de facturation et de règlement qui y sont prévues. Le contrat de mandat, comme la lettre d'accréditation seront réputés être maintenus en vigueur jusqu'à notification écrite par l'Annonceur à TEAM MEDIA de leur résiliation. A défaut, l'ordre pourra ne pas être enregistré et ne sera pas pris en compte par TEAM MEDIA.

ARTICLE 3. MESSAGES PUBLICITAIRES

L'Annonceur s'assure de la licéité des publicités et du respect de l'ordre public et des bonnes moeurs. Les messages publicitaires sont rédigés en langue française avec, le cas échéant, une traduction, en application de la loi n° 94-665 du 4 août 1994. Tout message publicitaire doit être clairement présenté comme une publicité et identifier l'Annonceur. L'Annonceur garantit qu'il est titulaire de l'intégralité des droits de propriété intellectuelle et industrielle permettant la diffusion des publicités, ainsi que des droits relevant de la personnalité et ce, sans limitation de durée, en nombre de représentations et de reproductions.

Les textes et annonces paraissent sous la seule responsabilité de l'Annonceur et de son Mandataire. Ces derniers garantissent en conséquence solidairement TEAM MEDIA contre toute action ayant pour cause le contenu du message publicitaire diffusé sur les supports commercialisés par TEAM MEDIA, sa présentation, et généralement, l'exécution de l'ordre de publicité.

L'Annonceur autorise TEAM MEDIA pour les besoins de sa propre communication à utiliser gracieusement et/ou à reproduire, en totalité ou pour partie, la campagne publicitaire, objet du contrat, dans tous ses documents promotionnels diffusés en France ou à l'étranger, sous quelque forme et sur quelque support que ce soit.

Les marques, qui sont la propriété d'TEAM MEDIA ou des Éditeurs de sites Internet, mobiles et tablettes et autres supports à venir, ne peuvent être utilisées dans une annonce publicitaire, comme d'aucune autre façon, sans une autorisation préalable écrite d'TEAM MEDIA.

ARTICLE 4. TARIFS, CONDITIONS COMMERCIALES ET REMISE PROFESSIONNELLE

Les ordres de publicité sont facturés sur la base du tarif hors taxes en vigueur au jour de l'établissement de ceux-ci et conformément aux tarifs publiés pour chacun des supports commercialisés par TEAM MEDIA. Ils sont communiqués sur demande et consultables sur le site www.teamedia.fr. La réactualisation des tarifs est accessible sur ce même site. Le prix tarif comprend une mise en ligne, ainsi que, le cas échéant, une modification des créations de la campagne au maximum par période de quinze jours.

Le tarif comprend également, sous réserve de l'obtention par TEAM MEDIA de l'autorisation de l'Éditeur, la possibilité pour l'Annonceur de créer un lien hypertexte renvoyant vers son site Internet et d'avoir accès aux statistiques de sa campagne publicitaire.

TEAM MEDIA se réserve le droit de modifier à tout moment ses tarifs et sa politique commerciale en respectant un préavis d'une semaine au moins avant la date d'entrée en vigueur des dites modifications. En cas de baisse des prix, les nouveaux tarifs seront applicables à tout ordre de publicité établi après leur publication sur le site, mobile ou tablette considéré. En cas de hausse des prix, les nouveaux tarifs seront applicables à tout ordre de publicité dont la confirmation sera reçue après un mois suivant la publication de ces nouveaux tarifs sur le site, mobile ou tablette considéré.

Sur les ordres exécutés dans le cadre d'un contrat de mandat, il est appliqué une remise professionnelle de 15% sur le prix tarif net hors taxes, après application des majorations, du dégressif volume et des dégressifs commerciaux.

Les frais techniques sont en sus et ne bénéficient pas des dégressifs commerciaux et de la remise professionnelle.

ARTICLE 5. EXÉCUTION DES ORDRES DE PUBLICITÉ

Éléments techniques

période contractuelle et aucune indemnité de compensation ne pourra Les éléments techniques nécessaire à la diffusion de la campagne doivent impérativement être mis à disposition de TEAM MEDIA au plus tard deux jours ouvrés avant la date de première mise en ligne stipulée à l'ordre de publicité, sous un format conforme aux spécifications techniques fixées par TEAM MEDIA. Sur les formats événementiels, les délais de livraison

des éléments techniques aux spécificités d'TEAM MEDIA sont portées jusqu'à cinq jours ouvrés avant la date de diffusion.

Les spécifications techniques d'TEAM MEDIA sont disponibles en ligne, régulièrement mise à jours en fonction des contraintes techniques nouvelles, à l'URL suivante : <http://digital.teamedia.fr>.

Le défaut, le retard et l'erreur de livraison des éléments techniques libèrent TEAM MEDIA de l'engagement de livraison de volume sur la période contractuelle et aucune indemnité de compensation ne pourra être réclamée par le client. TEAM MEDIA facturera la totalité du volume réservé sur l'ordre de publicité pour les emplacements achetés en exclusivité ou à forte part de voix. Une livraison à moins de 24h de la date de début de diffusion, ou moins de cinq jours ouvrés pour les formats événementiels, et ne permettant pas la mise en ligne de la campagne à la date souhaitée, entraîne une facturation de 80% du montant net acheté. TEAM MEDIA n'est tenu de restituer les éléments techniques remis par l'Annoncéur, même en cas d'annulation de la campagne, ni de les conserver.

En dehors d'une mise en ligne, ainsi que d'une modification des créations de la campagne de publicité par période de quinze jours, TEAM MEDIA se réserve le droit de refuser toute nouvelle mise en ligne et/ou modification de créations demandée par l'Annoncéur. En cas d'acceptation d'TEAM MEDIA, la nouvelle mise en ligne, ou la modification de créations pourra donner lieu à une majoration de 15% sur le prix tarif net hors taxes des formats concernés.

Pour toute publicité hébergée par un autre serveur (communément appelé « redirect » ou « tags »), l'Annoncéur devra impérativement prévenir TEAM MEDIA, 24 heures ouvrées à l'avance en cas d'interruption ou rupture des liens. L'Annoncéur, ou son Mandataire, est responsable du fonctionnement de ces « redirects » et du respect de la réglementation applicable en la matière et de toute faille de sécurité relative à ces mêmes « redirects ». En cas de dysfonctionnement, il devra immédiatement remédier à celui-ci dès que TEAM MEDIA lui en aura notifié. Dans le cas échéant, TEAM MEDIA se réserve le droit de désactiver les « redirects » concernés à tout moment ou de procéder à toutes mesures nécessaires afin d'empêcher ces éléments de mettre en péril la diffusion ou la sécurité des Supports concernés.

L'Annoncéur, ou son Mandataire, souhaitant collecter des données de connexion ou personnelles sur les utilisateurs des Supports, par quelques moyens que ce soit, doit en informer TEAM MEDIA, 48 heures ouvrées à l'avance et recueillir l'autorisation écrite préalable d'TEAM MEDIA. Dans le cadre de cette collecte, l'Annoncéur, ou son Mandataire, se conforme aux règles établies par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés dite Loi « Informatique et Libertés ». L'Annoncéur, ou son Mandataire, a l'obligation de permettre à TEAM MEDIA d'avoir accès à l'ensemble des données collectées via un outil de suivi. Les données collectées n'auront qu'un caractère informatif et n'engagent pas contractuellement les parties sauf si l'ordre de publicité concerné stipule le contraire. En cas de manquement de l'Annoncéur, ou son Mandataire, à ses obligations en la matière, ou dans l'hypothèse où TEAM MEDIA aurait connaissance de l'imminence ou de la réalisation de collecte de données non-autorisée ou générant un dysfonctionnement, TEAM MEDIA serait en droit de suspendre ou mettre en place toutes mesures nécessaires pour empêcher l'intégration desdits moyens de collecte.

Emplacement publicitaire

Les espaces publicitaires proposés par TEAM MEDIA dans l'ordre de publicité s'entendent toujours sous réserve du nombre de pages vues au moment de la réception de la confirmation de l'ordre de publicité. Dans le cas où l'emplacement publicitaire proposé dans l'ordre de publicité ne pourrait être respecté, TEAM MEDIA fera ses meilleurs efforts pour mettre à la disposition de l'Annoncéur un autre emplacement de valeur équivalente.

Modification, suspension et annulation de l'ordre de publicité

L'Annoncéur peut, moyennant demande préalable et écrite adressée à TEAM MEDIA au plus tard quinze jours avant sa date d'effet, demander la modification du plan de diffusion, sous réserve de son acceptation de la modification des tarifs ou planning qui peut en résulter. Passé ce délai, l'Annoncéur se verra facturé des frais de report de la campagne :

- jusqu'à quinze jours ouvrés avant la date de diffusion : sans frais de modification ;

- de quatorze à cinq jours ouvrés avant la date de diffusion : frais égal à 20% du montant total de la campagne reportée ;

- moins de cinq jours ouvrés avant la date de diffusion : frais égal à 40% du montant total de la campagne reportée.

Le report du planning de diffusion ne pourra avoir lieu que dans l'année prévue de première diffusion.

En cas de demande d'un Annoncéur pour une suspension de la diffusion de la publicité, l'ordre de publicité sera annulé par TEAM MEDIA et l'intégralité du prix de la publicité considérée sera néanmoins facturée à l'Annoncéur.

TEAM MEDIA sera en droit de refuser ou de suspendre toute publicité renvoyant vers le site de l'Annoncéur qui serait contraire aux lois et réglementations en vigueur ou qui serait contraire à la bonne tenue, la bonne présentation ou la ligne de conduite des supports concernés, TEAM MEDIA étant seul juge et n'ayant pas à indiquer les raisons de son refus ou de la suspension. Le refus ou la suspension de la publicité par TEAM MEDIA ne saurait faire naître aucun droit à indemnité au profit de l'Annoncéur (et/ou de son Mandataire) et ne saurait dispenser ce dernier du paiement des publicités déjà diffusées.

L'Annoncéur peut également, moyennant demande écrite adressée à TEAM MEDIA, demander l'annulation d'un ordre de publicité.

Si la demande d'annulation de l'Annoncéur intervient :

- jusqu'à quinze jours ouvrés avant la date de diffusion : sans frais d'annulation ;

- de quinze à cinq jours ouvrés avant la date de diffusion : facturation de 40% du montant de la campagne annulée ;

- moins de cinq jours ouvrés avant la date de diffusion : facturation de 70% du montant de la campagne annulée.

Réserves

TEAM MEDIA sera libérée de son obligation de diffuser la publicité de l'Annoncéur par suite de la survenance de tout cas fortuit ou de force majeure, ou de circonstances ayant une cause externe indépendante du fait personnel d'TEAM MEDIA. Dans ces circonstances, aucun retard ni défaut de diffusion de la publicité ne pourra justifier la résiliation de l'ordre par l'Annoncéur ni donner lieu à indemnité quelconque. Toutefois, à titre de compensation, TEAM MEDIA pourra, à sa convenance, proposer à l'Annoncéur une prorogation de la durée de diffusion de la publicité à raison de la durée du retard de diffusion causée par de telles circonstances, ou d'autres formes d'espaces publicitaires sur les supports concernés.

Pour l'application de la présente clause, devront être considérées comme cas de force majeure les cas suivants : la guerre, l'émeute, la grève, exigence fortuite de l'actualité, les destructions de matériels sans qu'il soit possible aux personnes qui les ont sous leur garde d'éviter ces destructions, l'arrêt des moyens de communication, les réquisitions ou dispositions d'ordre public apportant des restrictions à l'objet du contrat ou à la libre circulation, la défaillance dans la représentation des éléments du fait d'un dysfonctionnement ou d'un encombrement du réseau Internet, ainsi que d'un dysfonctionnement du serveur de diffusion publicitaire, ainsi que les cas retenus par la jurisprudence usuelle des tribunaux français en la matière.

ARTICLE 6. CONDITIONS DE FACTURATION, DÉLAIS ET MODALITÉS DE PAIEMENT

Facturation

La publicité est facturée sur la base des tarifs, impôts et taxes en vigueur au moment de la diffusion. Les tarifs susvisés comprennent à la fois les barèmes de prix, accessibles sur le site www.teamedia.fr, ainsi que les réductions susceptibles d'être appliquées. L'exécution d'une commande à un prix convenu ne contraint nullement TEAM MEDIA à exécuter toute nouvelle commande suivant des conditions commerciales et tarifaires identiques.

Transfert du contrat

Le contrat est rigoureusement personnel à l'Annoncéur, et l'éventuel Mandataire, qui ne peut l'utiliser que pour sa société, sa marque, ses produits ou services tels que désignés dans l'ordre d'insertion. En aucun cas, l'Annoncéur, et l'éventuel Mandataire, ne peut céder le bénéfice du contrat, sauf accord préalable et exprès de TEAM MEDIA. En cas de cession autorisée, l'Annoncéur, et l'éventuel Mandataire, s'oblige à faire exécuter par son successeur tous les ordres de publicité en cours au moment de la cession, l'Annoncéur, et l'éventuel Mandataire, restant garant vis à vis de TEAM MEDIA de la bonne exécution et du bon règlement desdits ordres.

Loi Sapin

Conformément à la loi n°93-122 du 29 janvier 1993, dite Loi Sapin et dans le cas où l'Annonceur aurait mandaté un intermédiaire, TEAM MEDIA devra être en possession du contrat de mandat liant l'Annonceur et le Mandataire, contrat qui sera réputé à durée indéterminée jusqu'à son interruption par l'Annonceur, ce dont TEAM MEDIA devra être informée. L'Annonceur s'engage à informer TEAM MEDIA des éléments déterminants du contrat de mandat qui sont susceptibles de produire un effet sur la réalisation des prestations confiées. L'original de la facture relative à l'ordre de publicité sera envoyé à l'Annonceur et un autre exemplaire sera adressé au Mandataire en vigueur. L'Annonceur qui choisit de faire régler la campagne par son Mandataire payeur se porte, dans tous les cas, fort du paiement à bonne date des sommes revenant à TEAM MEDIA par son Mandataire et s'engage à couvrir TEAM MEDIA de tout préjudice subi par TEAM MEDIA résultant d'une défaillance du Mandataire de l'Annonceur à cet égard, à charge pour ce dernier de se retourner contre son Mandataire dans les conditions légales.

Paiement

La publicité est payable sans escompte à réception de la facture, sauf stipulation contraire convenue par accord particulier. En cas d'application d'un escompte, la TVA de la facture correspondante devra être réduite au prorata. Suivant l'importance ou la nature du travail à exécuter à la libre interprétation de TEAM MEDIA, il pourra être demandé une avance de 30% du montant HT à l'ordre de publicité.

Conformément à l'article L441-6 du Code de Commerce, des pénalités de retard pourraient être appliquées dans le cas où les sommes dues seraient versées après la date de paiement figurant sur la facture. Ces pénalités sont d'un taux égal à trois fois le taux de l'intérêt légal. En cas de recouvrement contentieux et/ou par l'intermédiaire d'une société spécialisée extérieure, tous les frais demeureront à la charge de l'Annonceur. De plus, tout retard de règlement par rapport aux échéances prévues entraînera le droit de suspendre dès le lendemain du défaut de paiement l'exécution des campagnes en cours.

Les factures émises par TEAM MEDIA sont payables au lieu de son principal établissement. L'acceptation préalable de traites ou lettres de change ne peut en aucun cas constituer une dérogation aux conditions et délais de règlement des factures de TEAM MEDIA ou à leur lieu de règlement. En aucun cas, les paiements qui sont dus à TEAM MEDIA ne peuvent être suspendus ni faire l'objet d'une quelconque réduction ou compensation sans l'accord écrit et préalable de la part d'TEAM MEDIA. Tout paiement entre les mains de TEAM MEDIA s'impute sur les sommes dues, quelle qu'en soit la cause en commençant par celles dont l'exigibilité est la plus ancienne. Les réductions de prix ne sont acquises que pour autant que les obligations et prestations y donnant droit aient été effectivement exécutées ou réalisées.

ARTICLE 7. RÉCLAMATION ET CONTESTATION

Toute réclamation, quelle qu'en soit la nature, doit être portée à la connaissance de TEAM MEDIA par lettre recommandée et dans un délai maximum de quinze jours après la date de la facture. Passé ce délai aucune contestation ne sera plus recevable. En tout état de cause, l'Annonceur ou son Mandataire s'oblige à payer, sans aucun retard, la partie non contestée de la facture. Toute réclamation relative à la diffusion d'une campagne ne pourra être prise en compte par TEAM MEDIA si elle n'est pas consécutive à un contrôle effectué conjointement par l'Annonceur et un collaborateur (ou salarié) de TEAM MEDIA. Il est entendu que le serveur de diffusion publicitaire de TEAM MEDIA fera foi entre les Parties.

ARTICLE 8. LOI ET COMPÉTENCE

L'élection de domicile est faite à l'adresse indiquée en tête des factures de TEAM MEDIA. L'interprétation et l'exécution des présentes conditions générales de vente, ainsi que tous actes qui en seraient la suite ou la conséquence, sont soumis au droit français. Tout litige susceptible de résulter de l'interprétation ou de l'exécution des présentes conditions générales de vente ou de l'ordre d'insertion ou de toutes éventuelles conditions techniques régissant cet ordre sera soumis à la compétence exclusive du Tribunal de commerce de Nanterre, nonobstant toute éventuelle connexité, demande incidente ou en garantie ou en cas de pluralité de défendeurs. TEAM MEDIA disposera néanmoins de la faculté de saisir toute autre juridiction compétente et en particulier

celle du siège social du client. Les effets de commerce ou acceptation de règlement ne feront ni novation, ni dérogation à la présente clause.

ARTICLE 9. CHOIX DE LA PUBLICITÉ ET DE L'ANNONCEUR

TEAM MEDIA se réserve le droit de refuser toute insertion publicitaire qui serait contraire à ses intérêts moraux et matériels, serait contraire à la loi, ainsi qu'à ceux de son éditeur, à ses critères de qualité et au contenu rédactionnel de ses Supports et ce, sans obligation d'en justifier les motifs.

TEAM MEDIA se réserve la possibilité de refuser tout ordre de publicité émanant d'un Annonceur présentant des risques d'insolvabilité.

TEAM MEDIA se réserve également le droit de refuser tout nouvel Ordre émanant d'un client présentant, au moment de la passation de ce nouvel ordre de publicité, des retards de règlement pour des insertions déjà réalisées par TEAM MEDIA.

ARTICLE 10. DISPOSITIONS DIVERSES

Les Parties conviennent que les dispositions stipulées en préambule et en annexe de la présente Convention font partie intégrante de la Convention.

Dans l'éventualité où l'une quelconque des dispositions de la Convention serait déclarée nulle ou sans effet de quelque façon et pour quelque motif que ce soit, les Parties s'engagent à se concerter pour remédier à la cause de nullité constatée, de sorte que, sauf impossibilité, la Convention poursuive ses effets sans discontinuité.

PÔLE COMMERCIAL
commerciauxdigital@teamedia.fr

PÔLE ACCOUNT MANAGER
accountdigital@teamedia.fr

PÔLE TRAFFIC
traffic@teamedia.fr

OPÉRATIONS SPÉCIALES
brandby.teamedia.fr

SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES DIGITAL
digital.teamedia.fr

Adhérent du syndicat
des Régies Internet :



Membre fondateur de
la place marché premium



Partenaire



TEAM MEDIA

🐦 Pour nous suivre sur Twitter : @Teamedia_fr
Team Media – 738, rue Yves Kermen 92658 Boulogne Billancourt Cedex
Tel : 01 41 04 97 00 – Fax : 01 41 04 97 44 – www.amaurymedias.fr